L'ABEILLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS

Journal Quotidien

—AVEC UNE—

ÉDITION HEBDOMADAIRE

—Paraissant le—

SAMEDI MATIN

—ET—

Renfermant toutes les Matières Publiées pendant la Semaine dans l'Edition Quotidienne.

Edition Hebdomadaire

Un An	$3 00
Six Mois	1 50
Quatre Mois	1 00

On s'abonne à la Semaine avec les Porteurs et le Marchands de Journaux.

L'ABEILLE

paraît tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger ;

Un Bulletin Maritime ;

Une liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans ;

Une liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans

Un Bulletin Financier ;

Un Bulletin Commercial ;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

323 - CHARTRES - 323

L'EDITION HEBDOMADAIRE,

réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

Bureaux et Ateliers,

323 RUE DE CHARTRES,

Entre Conti et Bienville

VENTES A L'ENCAN.

E. Randolph Gurley

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Emplacement pour Manufactures.

L'ILET

Des rues Edinburgh, Palm (autrefois Seizième) Short et Fern (autrefois Washington.

FAISANT FACE A "L'ILLINOIS CENTRAL R. R."

UNE GRANDE PORTION DE TERRE FAISANT FACE AU NOUVEAU BASSIN.

Ilet de la rue Delord, ou Chemin Coquillé du Nouveau Bassin, Monroe Léonidas et Pear autrefois Dix-neuvième).

La ligne des cars électriques de l'avenue Napoléon passe devant la propriété.

La Bâtisse à Deux Etages, No **1018** Rue Magnolia,

Occupée comme Demeure et Bureau.

Bâtisse à Un Etage, No **1020** Rue Magnolia,

Avec allée pour voiture sur le côté et écurie dans le fond.

Cottage Elevé, No **1024** Rue Magnolia.

Cottage Simple No **2219** Rue Sud Liberté

Cottage Double, Nos **3716** et **3718** Rue Laurel,

Entre les rues Pemston et Amélia.

Dans l'affaire de D. Negrotto, Jr, vs John B. Negrotto et als.

No 72,910 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D.

PAR E. RANDOLPH GURLEY, Encanteur — Bureau 727 rue Commune—MARDI le 4 août 1904 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement rendu le 19e jour de mai 1904 et signé le 23e jour de mai 1904 par l'Hon. W. B. Sommerville juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D et deux ordres de la même Cour, dans le même procès, datés respectivement le 13 juin et le 17 juin 1904 dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir—

1 Une certaine portion de terre dans le septième district de cette ville bornée par les rues Edinburgh Fern (autrefois Washington) Short et Palm (autrefois Seizième). Ladite portion mesurant 275 pieds à la rue Palm 137 pieds 9 pouces 2 lignes à la rue Short, 87 pieds 4 pouces 4 lignes à la rue Fern, 273 pieds 4 pouces 4 lignes sur une ligne diagonale le séparant de la propriété de la rue Edinburgh.

2 Une certaine portion de terre dans le septième district de cette ville bornée par les rues Edinburgh Fern (autrefois Washington) Short et Palm (autrefois Seizième). Ladite portion mesurant 275 pieds à la rue Edinburgh 111 pieds 10 pouces à la rue Short et 279 pieds 5 pouces et 4 lignes sur une ligne diagonale sur le côté le plus près de la rue Palm.

3e Une certaine portion ou morceau triangulaire de terre, dans le septième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Monroe, Léonidas Delord ou Chemin Coquillé du Nouveau Bassin et Fear (autrefois rue Dix-neuvième). Ladite portion de terre mesurant 274 pieds 9 pouces à la rue Delord ou le Chemin Coquillé, 251 pieds 2 pouces 8 lignes à la rue Monroe 240 pieds 1 pouce 5 lignes à la rue Fear et 117 pieds 8 pouces 7 lignes sur la ligne la plus près de la rue Léonidas.

4 Un certain lot de terre dans le sixième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Laurel Jersey ou Annonciation, Pemston et Amélia désigné comme lot No 5 dans l'ilet 153 ancien, dit ilet mesurant 23 pieds 2 pouces de face à la rue Laurel sur une profondeur de 110 pieds et 29 pieds 2 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, etc. y appartenant.

Les améliorations comprennent le cottage double de deux chambres et cuisine de chaque côté, et étant connu par les numéros municipaux 3716 et 3718 rue Laurel.

5 Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, etc., y appartenant dans la quatrième district de cette ville dans l'ilet No 326 borné par les rues Liberté Howard, Philip et Jackson désigné par le No 10 le quel dit lot mesurant 30 pieds de face la rue Liberté sur une profondeur de 138 pieds. Les améliorations comprenant le joli cottage simple avec quatre chambres, cour sur le côté, hangar etc. portant le No municipal 2219 rue Liberté.

6 Trois certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits voies, etc., y appartenant, situés dans le premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Magnolia Locust, Calliope et Euphrosine, désignés par les Nos 11, 12 et 13 mesurant chacun 22 pieds de face à la rue Magnolia sur 128 pieds 7 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations comprenant la bâtisse à deux étages avec quatre chambres, portant le No municipal 1018, la bâtisse à un étage avec allée de côté pour voiture et écurie dans le fond, connue comme le No 1020. Et le cottage élevé avec quatre chambres portant le No municipal 1024 rue Magnolia entre Calliope et Euphrosine. Lot 11 et 12 portant les Nos municipaux 1024 et 1020 rue Magnolia avec les améliorations qui s'y trouvent seront vendus ensemble et le lot No 13 portant le No municipal 1018 rue Magnolia; avec les améliorations qui s'y trouvent sera vendu séparément.

Conditions—Un tiers au plus comptant et la balance en un an, devant être démontrée par des billets à recevoir de l'acquéreur ou des acquereurs payables en un et deux ans de suite après la date de l'adjudication avec intérêt au taux de huit pour cent par an de la date des dits billets jusqu'au paiement. Le paiement des dits billets devant être garanti par lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue et toutes les autres clauses de sécurité l'acquéreur ou les acquereurs devant assumer les taxes pour 1904 et faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Andrew H Wilson notaire aux frais des acquereurs.

E. RANDOLPH GURLEY, Encanteur.

J. Zach Spearing, avocat.

26 juin—26—juil 3 10 17 31—août 4

Jacob A. Reinach.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

No 71,317—Division B

Mme Catherine Dorvin vs Mme Catherine Finly, femme de Heliodore Le Court et al.

PAR JACOB A. REINACH, encanteur—Bureau No 304 rue Baronne—JEUDI, le 4 août 1904 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu le 17 juin 1904 et signé le 23 juin 1904 par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1 Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges et dépendances ci-dessus y appartenant, situé dans le Cinquième District de cette ville désigné comme lot No Un de l'ilet No Trois, maintenant No Quarante-trois, borné par les rues Patterson et Thayer et les avenues Pacifique et Elmire, d'après un plan fait par W. T. Thompson, voyer, le 17 mars 1849, déposé en l'étude de James Graham, anciennement notaire en cette ville, ledit lot mesurant en mesure américaine, vingt sept pieds six pouces de façade à la rue Patterson et courant au travers de la rue Thayer sur laquelle il a la même mesure, et cent soixante dix huit pieds quatre pouces et quatre lignes de profondeur et façade à l'avenue Pacifique, et cent quatre vingt pieds sept pouces et une ligne de profondeur sur la ligne du côté opposé contigu au lot No deux.

2 Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le cinquième district de cette ville, désigné comme lot No deux de l'ilet No Trois maintenant No Quarante-trois d'après le plan de C. C. Lewis voyer de cette ville daté juin 1848 et annexé à un acte de vente passé pardevant W. J. Castel, autrefois un notaire en cette ville. Ledit lot mesurant en mesure américaine vingt sept pieds six pouces de façade à la rue Patterson sur une profondeur de cent quatre vingt pieds sept pouces et une ligne sur la ligne du lot No Un et cent quatre vingt deux pieds sept pouces et six lignes sur la ligne du lot No trois. Ledit lot No Trois maintenant Quarante trois est borné par les avenues Pacifique et Elmire et les rues Patterson et Thayer.

Termes et conditions—Un tiers au plus comptant et la balance en un an ou en deux ans à l'option de l'acquéreur à portant du crédit de la vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et payés endossés portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garanti par hypothèque spécial et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec la partie de non aliénation et toutes les autres clauses de sécurité la dite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets l'acquéreur devant payer un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication. Les actes de vente pardevant Edwin H. Seymour notaire aux frais de l'acquéreur.

N. E. Hourigan, avocat pour le plaignant.

P. F. Hennessey, avocat pour les défendeurs.

3 juin—3 10 17 24 31—août 4

E. A. ANDRIEU.

—Successeur de—

ROCHEREAU & ANDRIEU

AGENT D'AFFAIRES.

625 rue Gravier;

Rennyson & Rufer.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété du Deuxième District.

Cottage simple avec cinq chambres, 1833 rue Ste Anne, entre les rues Derbigny et Roman, l'ilet de la rue Dumaine.

Dans l'affaire de la succession de feu Joseph Kaufmann.

No 73,184—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

EN vertu d'un ordre daté et signé le 24 juin 1904, par l'Honorable John St Paul, juge de la Division C de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, nous procéderons à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, le MERCREDI, 3 août 1904, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Une certaine portion de terre, et etc., située dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ste Anne, Roman, Dumaine et Derbigny, désignée par la lettre (F) sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, le 10 avril 1861, et annexé à un acte passé le 18me jour de mai 1867 pardevant Amédée Ducatel, notaire en cette ville. Ledit lot mesurant 20 pieds de face à la rue Ste Anne sur une profondeur de 117 pieds 2 pouces et 7 lignes, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. Les taxes pour l'année 1904 devant être payées par l'acquéreur. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant J. Watt Duffy, notaire au dépôt de 10 0/0 au moment de l'adjudication.

L. B. RENNYSON, Encanteur.

28 juin—28—juil 10 17 24 31—août 3

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur améliorée du Sixième District

Portant le numéro municipal 5342 rue Preston.

Union Homestead Association vs Charles Burkhardt.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. No 73 758—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 4 août 1904, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits voies, privilèges, et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle Orléans (autrefois Bloomingdale paroisse de Jefferson) dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas ou Levée, Preston et Alonzo, et l'avenue State, désigné comme lot No 20 sur un plan de L. H. Pilié, voyer, daté le 17 mai 1873, ledit lot mesurant trente pieds six pouces de face à la rue Preston, trente deux pieds onze pouces et sept lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de cent cinquante pieds sur la ligne du côté du lot No 19 et cent cinquante pieds six lignes sur le côté plus près de la rue Alonzo.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans

Carroll & Carroll, avocats pour la plaignante.

1 juil—1 6 15 22 29—août 4

VENTES A L'ENCAN

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE JOSEPH DAVIS

No 72,542 Cour Civile de District, Division D.

COTTAGE SIMPLE,

1306 rue Lafayette.

PAR PETER GALLAGHER, encanteur—No 840 rue Commune—MARDI le 16 août 1904 — En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D, l'Hon. W. B. Sommerville juge ainsi signé le 6 juillet 1904, et à moi adressé j'offrirai en vente à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété ci après décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre, ensemble avec tous les droits voies, améliorations et dépendances qui s'y trouvent y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Lafayette, Howard, Perilliat et Freret, désignée par le No 3, sur un plan déposé en l'étude de A. Mazureau ancien notaire en cette ville, lequel dit lot mesurant 17' 9" de face à la rue Lafayette sur une profondeur de 120' sur la ligne de côté la plus près de la rue Howard et 118' de profondeur sur la ligne opposée la plus près de la rue Freret, mesure américaine.

Conditions—Comptant. L'acte de vente pardevant Robert J. Maloney, notaire, aux frais de l'acquéreur, L'acquéreur devant faire un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication et devant assumer les taxes de 1904.

PETER GALLAGHER, Encanteur.

Robt J. Maloney, M. R. Neuhauser, avocats.

12 juil—12 17 24 31—août 7 14 16

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE

Gentil cottage élevé presque neuf,

825 RUE DUBLIN,

Entre les rues Burthe et Maple.

Successions de Emile Gardette et Marie Roy, sa femme.

Anatole Gardette et als vs Camille Gatto, un mineur.

No 73,650 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Crieurs J. Spear, Encanteur — Bureau 727 rue Perdido—MERCREDI le 3 août 1904, à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu et conformément à un jugement rendu en pleine cour le 24 juin 1904, jugement signé en pleine cour le 30 juin 1904 par l'Honorable John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, absent pour cause de maladie, la propriété ci-après décrite dans l'affaire ci-dessus intitulée, à savoir :

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le carré d'ilet No 93, borné par les rues Dublin, avenue Carollton, Burthe et Maple (anciennement Seconde), mesurant, d'après le titre, 29 pieds, plus ou moins de face à la rue Dublin, par 115 pieds de profondeur entre lignes parallèles, ledit lot commence à une distance de 91 pieds de l'encoignure des rues Burthe et Dublin, et d'après un croquis actuel d'arpentage fait par D. E. Segura, député-voyer, en date du 17 juin 1904, ledit ilet mesure 30 pieds de face à la rue Dublin sur 115 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Etant la même propriété acquise par Emile Gardette en héritage de la succession de Juliette Hartier, veuve d'Emile Gardette, décédée, d'après un jugement de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B, le 1er octobre 1895.

Enregistré au Bureau des Transferts, livre 156 page 743 le 2 octobre 1895.

Les améliorations comprennent un joli cottage presque neuf élevé sur piliers en briques, retiré de la rue, ayant quatre chambres, cabinet, galerie de devant, cuisine, citerne, lieu d'aisance, hangar etc., désigné par le numéro 825 rue Dublin.

Termes et conditions—La moitié au plus comptant et la balance à un crédit de un an et deux ans à l'option de l'acquéreur, en billets portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spécial et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec la partie de non aliénation et toutes les autres clauses de sécurité la dite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets l'acquéreur devant payer un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication. Les actes de vente pardevant Edwin H. Seymour notaire aux frais de l'acquéreur.

N. E. Hourigan, avocat pour le plaignant.

P. F. Hennessey, avocat pour les défendeurs.

3 juin—3 10 17 24 31—août 4

Jas. A. Brennan

ANNONCE JUDICIAIRE.

LOT VACANT A ALGER.

Succession de Morgan Wattigny.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A. No 73,043. Il sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 2 août 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

PAR JAS. A. BRENNAN, Encanteur—Bureau, 733 rue Union en vertu d'un ordre daté et signé le 29 juin 1904, par Hon. T. C. W. Ellis juge, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de terre non améliorée, désigné par le No un, situé dans le cinquième district de cette ville dans l'ilet borné par la rue Jackson (maintenant l'avenue Shields), les rues Homer, Elmire et Chestnut (maintenant rue Belleville), mesurant trente deux (32) pieds, un (1) pouce et cinq (5) lignes de face à la rue Chestnut (maintenant rue Belleville), sur une profondeur et façade à la rue Jackson, de cent vingt (120) pieds desquelles deux rues il forme l'encoignure.

Conditions—Comptant, l'acquéreur payant les taxes de l'1904. L'acte de vente pardevant W. J. Hennessey, notaire, au dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

P. F. Hennessey, avocat.

2 juil—2 9 16 23 30—août 2

J. A. Reinach.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

No 71,317—Division B.

Mme Catherine Dorvin vs Mme Catherine Finly, femme de Heliodore Leonart et al.

PAR JACOB A. REINACH, Encanteur—Bureau No 304 rue Baronne—JEUDI, le 21 juillet 1904, à 10 30 heures a. m., sur les lieux situés à l'encoignure de l'avenue Pacifique et de la rue Thayer, aussi sur les lieux situés à l'encoignure de la rue Patterson et l'avenue Pacifique 5me District (Alg.), consistant d'un lot de meubles de maison et effets installations de buvette, miroir, etc., saisi en vertu d'un jugement rendu le 17 juin 1904 et signé le 23 juin 1904, par l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

Conditions—Comptant.

JACOB A. REINACH, Encanteur.

19 juillet—19 16 21

VENTES A L'ENCAN

Friedrichs & Redersheimer.

ANNONCE JUDICIAIRE

Le présent magasin et résidence en bois à deux étages couvert en ardoises Nos 1300 et 1302 rue TOURO angle de la rue URQUHART.

Et le morceau de choix de bâtir contigu.

A L'ENCAN

Succession de Patrick Ryan.

No 67,500—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 832 rue Commune— MARDI, le 9 août 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement rendu en cour ouverte le 17me jour de juin 1904 et signé en Cour ouverte le 23me jour de juin 1904 par l'Hon. W. B. Sommerville juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans Division D, dans la succession ci-dessus intitulée les propriétés foncières ci-après décrites, à savoir—

1° Le désirable magasin et résidence en bois à deux étages Nos 1300 et 1302 rue Touro à l'encoignure de la rue Urquhart, contenant grand magasin et entrepôts, galeries et sept chambres, hangar citernes, etc., dans la cour, plus complètement décrit comme suit, à savoir : Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Touro Urquhart, Villeré et Bourbon, connu comme lot A, d'après un arpentage fait par C. Mile Williams, député-voyer de ville, le 21 mars 1904, lequel dit lot A mesurant 34 pieds de face à la rue Touro sur une profondeur de 85 pieds, entre lignes parallèles. Le lot B est contigu au lot A et est une partie du lot autrefois connu comme lot No 2.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1904 au dessus du prix de l'adjudication, et faire un dépôt de 10 pour cent comptant pour les frais de vente. Les actes de vente pardevant W. F. Brewer notaire, aux frais de l'acquéreur.

9 juil—9 10 17 24 31—août 7 9

ANNONCE JUDICIAIRE

Attention Capitalistes et Spéculateurs.

La Splendide Propriété Commerciale en Briques à Trois Etages.

Avec mansarde, Nos 613 et 615 rue Bienville avec bâtisse L dans le fond, connue comme les Nos 310 & 312 Passage de la Bourse à proximité de la rue du Canal et la nouvelle Maison de Poste et Bureau Fédéral de $1 000 000.

La rue John Friedrich et als vs les mineurs Friedrich.

No 73,743—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER—Geo G. Friedrichs, encan eur, bureau No 832 rue Commune—MARDI le 2 août 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans cette ville, il sera vendu publiquement à l'enchère publique et conformément à un jugement et ordre rendu en cour ouverte le 22me jour de juin 1904 et signé en cour ouverte le 23me jour de juin 1904 par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District Div. B pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés foncières de valeur décrites à savoir. Le magasin substantiel en briques à trois étages avec grande mansarde centrale, seront vendus ensemble et séparément, situé Nos 613 et 615 rue Bienville, avec bâtisse L dans le fond, Nos 310 312 et 314 Passage de la Bourse, plus complètement décrite comme suit à savoir :

1° Tout et particulièrement ce certain lot de terre ensemble avec la bâtisse en briques et autres améliorations qui s'y trouvent droits voies et privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé, se trouvant et étant dans la rue Bienville, entre rue de Chartres et le Passage de la Bourse et mesurant en mesure américaine 31 pieds de front de face à la rue Bienville sur une profondeur en commun comme il est indiqué sur un plan fait par L. Surgi le 10me jour de mars 1845, et déposé en l'étude de Félix Grima ancien notaire comme plan No 104, sur une profondeur de 91 pieds plus ou moins étant la même propriété qui fut acquise par John Friedrich par acte pardevant Félix Grima ancien notaire le 5 avril 1845 et enregistré dans ladite ville des transferts 38 fol. 191, et 2ème une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits voies privilèges, servitudes et dépendances y appartenant située dans cette ville, dans l'ilet borné par le Passage de la Bourse, les rues Conti et Chartres et mesurant 48 pieds 2 pouces de face au Passage de la Bourse par 49 pieds 4 pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles mesure anglaise d'après le plan 238 et déposé en l'étude de Théodore Gayol, ancien notaire. Ladite portion de terre est composée de trois lots Nos 67, 68 et 69, et étant la même propriété qui fut acquise par John Friedrich par acte pardevant Théodore Gayol, ancien notaire, le 7 mai A. D. 1857, et enregistré dans le livre des transferts 75, folio 102.

Le magasin en briques à trois étages avec mansarde, Nos 613 et 615 rue Bienville ayant grande magasin et entrepôts comme le rez-de-chaussée avec de vastes appartements au dessus et étant connu autrefois comme la Salle Coliée et est bien installée pour Club ou pour autre objet commercial. La bâtisse en briques Nos 310, 312 et 314 Passage de la Bourse est occupée par l'imprimerie Philippe, sous un bail expirant le 30 avril 1908.

Ces splendides propriétés commerciales seront offertes en bloc et présentent une occasion pour placement d'une grande promesse spéculative étant sur la route directe de la rue du Canal, et à un ilet seulement de la nouvelle bâtisse publique et maison de Cour de $1 000,000. Ils sont de fait situés dans le centre commercial de cette ville et les valeurs seront toujours permanentes et productives. Aucun autre placement ne pourra offrir de plus grandes possibilités avec la certitude de capacité productive présentée.

Termes et conditions—Un tiers au plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans pour des billets de l'acquéreur portant 7 0/0 d'intérêt par an du jour de l'adjudication publique jusqu'au paiement final et garantie par hypothèque et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, et toutes les autres clauses usuelles de sécurité incluant 5 0/0 honoraires d'avocat, et l'acquéreur devant payer au dessus et en plus du prix de l'adjudication toutes les taxes pour l'année 1904 et faire un dépôt comptant de 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Robert P. Upton, notaire aux frais de l'acquéreur.

2 juil—2 3 10 17 24 31—août 1 2

AVIS AUX CREANCIERS.

John Rehnquer vs V. P. Bompa.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans No 73 652—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées, de avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons qu'elles ont ou peuvent en avoir pour lesquelles le compte présenté par John A. Klatz, liquidateur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier — Theodore Cotsomo, avocat.

19 juil—19 23 28

Dans l'affaire du Receveur de la Chas J. Schmidt Art Furniture Manufacturing Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 72,722, Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons qu'elles ont ou peuvent en avoir pour lesquelles le compte final présenté par M. F. Hollander, receveur de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — E. Howard McCaleb, Edward McCaleb Jr. avocats.

10 juil—10 14 19

Macon & Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente en Partage.

EN BLOC.

Grande Occasion pour Placement.

Augmentant rapidement en valeur et profitable.

Occupation dans propriété couvrant une vaste étendue, spécialement adaptée à des grands intérêts.

Dans une superbe localité pour entrepôt fabrique ou dépôt.

A proximité très approchée des expéditions et chemins de fer, avec rails à toutes lignes déjà posés, rendant facilement possible à n'importe laquelle des lignes de chemins de fer ou d'expéditions.

Cette occasion spéciale est offerte aux capitalistes des presses à coton favorablement connues des Facteurs et Alabama.

C'est votre chance.

Wm B. Hayward vs Jack Moore Hayward.

No 73,605—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur — Bureau 128 rue Carondelet JEUDI, 21 juillet 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 10 juin 1904, et d'un jugement rendu et signé le 13 juin 1904 de l'Hon. John St Paul, juge de la susdite Cour, Division C dans l'affaire ci-dessus intitulée les propriétés ci-après décrites en bloc à savoir—

1 La propriété centrale et bien située connue comme la "Presse à Coton Factors" située dans le premier district de cette ville, comprenant et décrite comme suit, à savoir : Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant un entrepôt substantiellement bâti en briques et hangars de vaste capacité admirablement installé pour l'entrepôt et compression de coton. Et le tout complètement équipé avec appareils à vapeur et puissantes machines de compression. Soit à bail expirant le 1er septembre 1904.

2 La magnifique et central entrepôt connu comme la "Presse à Coton Alabama" situé dans le premier district de cette ville comprenant et décrit comme suit, à savoir : Et de terre bornée par les rues Tchoupitoulas Robin et Thomas et Terre chère (autrefois Josephine) mesurant 636 pieds 3 pouces 6 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 330 pieds de face à la rue Terpsichore, 325 pieds 7 pouces de face à la rue Robin, et 316 pieds 2 pouces de face à la rue Thomas. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant trois hangars en briques et couverts de fer, pouvant y placer avec facilité une grande quantité de coton. Cette propriété a une extra vente étendue. Soit à bail expirant le 1er septembre 1904.

Les deux propriétés ci-dessus décrites seront vendues ensemble ou en bloc.

La propriété ci-dessus est adaptée pour plusieurs autres usages en dehors de commerce [illegible] et [illegible] les avantages d'une entrée. Sur la rue Robin [illegible] un double rail tourniquet et sur la rue Terpsichore il y a également un rail tourniquet, donnant en conséquence un avantage spécial à une fabrique, un entrepôt ou dépôt ou une autre entreprise commerciale. La demande pour une propriété de ce genre est certainement augmentante et ajoute à notre offre de plus grand motif pour augmentation de valeur dans l'avenir. La facilité avec laquelle les marchandises peuvent être transportées au et des débarcadères et chemins de fer et l'espace si étendu pouvant être utilisé doit appeler l'attention du marchand ou du placeur.

Termes et conditions—Un tiers au plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance en un crédit d'un an, deux et trois ans, devant être démontrée par des billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 6 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, les dits billets devant être spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue. Les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité incluant le pacte de non aliénando, les acquéreurs devant assumer les taxes de ville et d'état dues et exigibles en 1904 en plus et au-dessus du prix de l'adjudication. 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis des acquéreurs au moment de la vente. Les actes de vente pardevant Jeff C. Wenck notaire aux frais des acquéreurs.

Fenner Henderson et Fenner W. M. L. Parsons, Henry G. McCaleb, H. G. Morgan, avocats.

19 juin—19 19 26—juillet 3 10 17 21

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE

UN BEAU LOT A VENDRE.

"ELK PLACE."

Entre les avenues Toulouse et Cleveland.

Succession de D. W. Williams

No 63,942 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis encanteur, Bureau 134 rue Carondelet—JEUDI le 21 juillet 1904 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté du 11 juin 1904, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Division E, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre dans [illegible] et No 302, borné par la rue N. Basin (maintenant Elk Place) S. Franklin, les avenues Cleveland et Toulouse mesurant 32 pieds de face à la rue N. Basin sur une profondeur de 91 pieds décrit comme lot No 3.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer en sus et au dessus du prix de l'adjudication les taxes de 1904, et de payer comptant au moment de l'adjudication dix pour cent du prix d'achat.

L'acte de vente pardevant John C. Davey, Jr. notaire, aux frais de l'acquéreur.

Duke and Hart avocats.

19 juin—19 26—juil 3 10 17 21

Harry H. Hodgson.

ANNONCE JUDICIAIRE

2 COTTAGES DOUBLES

Nos 2020, 2022, 2024, 2026 rue Toulouse.

Rapportant $32 par mois.

A l'encan le JEUDI 28 juin et 1904

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur, Bureau 732 rue Commune, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi, en vertu de et conformément à un ordre et jugement de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D, Succession D. Dresser No 73,712, dans l'affaire de la succession de Louis Lay vs Sophie Lay et un jugement rendu le 20 juin et signé le 24 juin 1904, à l'enchère publique il sera vendu—

Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le sixième district de cette ville, désignés par les lettres A et B dans l'ilet borné par Carondelet, Louisiana, les rues Toledano, St Kempe et Prytania sur un croquis certifié dressé par C. Mac Williams, député-voyer de ville, daté 3 juin et 1904. Ladite lots sont contigus et mesurent lot A 29 pieds 7 pouces de face à la rue Toledano sur une profondeur de 129 pieds et lot B 30 pieds 7 pouces de face à la rue Toledano sur une profondeur de 129 pieds chacun plus ou moins entre lignes parallèles.

Les améliorations consistant de deux cottages doubles connus comme les Nos 2020, 2022, 2024 et 2026 rue Toledano.

Termes et Conditions—Un tiers au plus comptant à l'option des acquéreurs et la balance en un crédit de un et deux ans en des billets des acquéreurs portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement devant être garantis par une hypothèque et privilège du vendeur sur la propriété vendue. Les taxes de 1904 devant être assumées par les acquéreurs au dessus et en plus du prix de l'adjudication, ledit acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, les honoraires d'avocat en cas de procès le transfert de l'assurance etc., etc.

L'acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous notaire aux frais des acquéreurs.

26 juin—26—juil 3 10 17 24 28

ANNONCES JUDICIAIRES

COUR CIVILE DE DISTRICT—DIVISION B—No 74 667—Pierre Marchand vs ses créanciers—Ordre. Qu'une ré